

FSGT

CYCLO CROSS 2011/2012

FSGT

CHALLENGE

JOSEPH RIGAUT

REGLEMENT

- ART 1 :** Seuls les coureurs licenciés FSGT peuvent y participer. Celui-ci débutera le 27/11/2011 A étapes et se terminera le 11/03/2012. Toutes les courses inscrites au calendrier en feront parti , Les courses qui s'ajouteront après cette date ne seront pas prises en compte.
- ART 2 :** L'attribution des points se fera par catégories pour les 2^{ème} ; 3^{ème} et 4^{ème} cat Ainsi que pour les minimes ; cadets et féminines
- ART 3 :** Le barème des points sera le suivant : (pour chaque catégories)
1^{er} 20 points - 2^{ème} 17 pts - 3^{ème} 14 pts - 4^{ème} 12 pts - 5^{ème} 10 pts -
6^{ème} 8 pts ; 7^{ème} 6 pts ; 8^{ème} 5 pts ; 9^{ème} 4 pts ; 10^{ème} 3 pts ; 11^{ème} 2 pts ; 12^{ème} et +
1 point ainsi que les abandons
Lors de la dernière course les points seront doublés.
- ART 4 :** En cas d'ex- aequo au classement final , sera déclaré vainqueur celui qui aura le plus de victoires sur l'ensemble des épreuves de la saison , puis des secondes places etc....
Les classements du challenge seront mis sur le site de la collégiale
- ART 5 :** Toute réclamation concernant les classements devront se faire individuellement
Après du responsable cyclo cross et dans le calme , celui ci examinera cette réclamation
Avec les commissaire et le coordinateur et rectifiera si nécessaire .
- ART 6 :** Par respect envers les personnes qui s'investissent dans ce challenge , tout coureur qui sera absent à la remise des prix sera exclu du classement au bénéfice de son suivant .
- ART 7 :** Le premier de chaque catégorie se verra attribué un trophée et un bouquet,
les 2^{ème} et 3^{ème} une coupe ou une médaille.
Une grille de prix selon les finances sera définie par la collégiale pour toutes les catégories y compris minimes, cadets et féminines

Le responsable de la
commission cyclo cross

pascal dupas

